

### Qui sommes-nous ?

Le GRAS est un Réseau professionnel qui regroupe des médecins et des pharmaciens soucieux de promouvoir le bon usage du médicament et qui pratiquent, entre autres, la PUBLIVIGILANCE®.

En savoir plus ? [www.gras-asbl.be](http://www.gras-asbl.be)

### Épinglé

#### Le soleil brille sur l'Europe : transparence des relations financières dans le secteur de la santé

Les sociétés pharmaceutiques emploient un large éventail d'activités promotionnelles pour augmenter les taux de prescription des médicaments et maximiser leurs profits. Au cours des dernières années, plusieurs pays de l'Union européenne ont adopté des lois visant à accroître la transparence des relations financières entre l'industrie pharmaceutique et les professionnels de la santé. Dans d'autres pays, la divulgation est principalement gérée par l'autoréglementation de l'industrie pharmaceutique. Pour contribuer aux discussions sur la transparence des paiements de l'industrie, *Health Action International* a publié un rapport intitulé « [Le soleil brille sur l'Europe: la transparence des relations financières dans le secteur de la santé](#) » qui examine une série d'initiatives de transparence en Europe avec des recommandations sur la meilleure voie à suivre.

### Nouvelles du front... de la PUBLIVIGILANCE

#### Action n° 143 (07/2016) : PRIX DES MÉDICAMENTS, il faut enrayer la spirale des prix à la hausse

**SUITES : Nouveaux médicaments des cancers : mal évalués, peu efficaces et trop chers** - Communiqué de presse de Prescrire (1<sup>er</sup> février 2018)

« Beaucoup de nouveaux médicaments des cancers sont vendus par les firmes à un prix exorbitant, alors que leur avantage thérapeutique, quand il existe, est le plus souvent modeste. »

« Malgré le peu ou l'absence de progrès démontré pour les patients, les nouveaux médicaments des cancers sont vendus par les firmes à des prix de plus en plus élevés. Une étude a montré que le coût par année de vie gagnée a atteint 176 000 euros en 2016 en France. Médicaments hors de prix pour des bénéfices minimes, quand ils existent, cette évolution du marché pharmaceutique ponctionne indûment les moyens financiers des systèmes de protection sociale, au détriment d'autres dépenses d'intérêt public. » Lire l'intégralité du communiqué sur le [site web de la Revue Prescrire](#).

#### Action n° 130 : AVASTIN® - LUCENTIS® : Il faut une recherche publique pour y voir clair dans le traitement de la DMLA (03/2012)

**SUITES** : La condamnation en Italie de Roche et de Novartis concernant leurs produits Avastin-Lucentis (utilisés dans le traitement de certaines maladies rétiniennes) a finalement été portée devant la Cour européenne de justice. La Cour a récemment prononcé un [verdict favorable aux autorités italiennes de la concurrence](#). Dans cet arrêt, la Cour précise que les règles de l'UE en matière pharmaceutique n'interdit ni la prescription d'un médicament en dehors des conditions fixées dans l'autorisation de mise sur le marché (AMM) ni son reconditionnement pour une utilisation non conforme, moyennant certaines conditions à vérifier par les juridictions ou les autorités nationales. La Cour note ensuite que, pour le traitement des maladies oculaires, il existe une relation spécifique de substituabilité entre Lucentis et Avastin lorsqu'il est utilisé hors indication enregistrée.

Lire la suite sur le [site web du GRAS](#).

## Action n° 62 : Dépistage des maladies acidodépendantes (11/2001) Astra Zeneca et Therabel

**SUITES** : A l'heure du remboursement conditionnel des IPP (Inhibiteurs de la Pompe à Protons) et des initiatives de déprescription<sup>(1,2)</sup>, il est intéressant de revenir sur cette action de publivigilance du GRAS en 11/2001. Si nos autorités avaient réagi plus tôt en contrôlant ces dérives publicitaires, on aurait peut-être pu limiter le dérapage budgétaire de ce secteur.

<sup>(1)</sup> <http://www.open-pharmacy-research.ca/evidence-based-ppi-deprescribing-algorithm/>

<sup>(2)</sup> <https://www.farmaka.be/fr/documentation/publications?form=filter&q=Usage+prolong%C3%A9+d%E2%80%99IPP+>

## Action n° 1 : TARIVID, à coup sûr dans les infections respiratoires !

**SUITES** : A l'heure où l'on évoque à l'INAMI la possibilité d'un remboursement conditionnel des quinolones pour contrer la résistance croissante à cette famille d'antibiotiques, il est intéressant de revenir sur la première action de publivigilance du GRAS en janvier 1990. Si nos autorités avaient réagi plus tôt en contrôlant ces dérives publicitaires, on n'en serait peut-être pas arrivé là...

A partir du 1<sup>er</sup> mai 2018, l'INAMI rembourse les quinolones de manière conditionnelle. Pour que le patient soit remboursé, le prescripteur doit soit demander électroniquement une autorisation de remboursement soit mentionner sur la prescription « régime du tiers payant applicable » en conservant, dans le dossier médical de son patient, les éléments prouvant que toutes les conditions de remboursement sont remplies. Les situations retenues sont fort restrictives, basées sur le Guide belge de traitement anti-infectieux en pratique ambulatoire 2012 de la Commission belge de coordination de la politique antibiotique (BAPCOC) datant de 2012 et qui devrait être remis à jour ! Certaines situations justifiant à nos yeux le recours à des quinolones ne sont pas prévues : infections urinaires non banales, infections des voies respiratoires inférieures en cas d'allergie à la pénicilline Ig E médiée (Moxifloxacin).

## *Des outils pour la pratique*

Outils pour une décision médicale partagée : calculateurs de risque permettant d'expliquer visuellement au patient les bénéfices/risques d'une intervention préventive

- <http://shareddecisions.mayoclinic.org>
- <https://osteoporosisdecisionaid.mayoclinic.org/>
- <https://diabetesdecisionaid.mayoclinic.org/>
- <https://statindecisionaid.mayoclinic.org/> (→ version en français à comparer avec: <http://chd.bestsciencemedicine.com/calc2.html>)

## *Echos de terrain*

Partagez vos expériences de publivigile ! Envoyez-les nous par mail à l'adresse: [le.GRAS.asbl@gmail.com](mailto:le.GRAS.asbl@gmail.com).

## *En très bref...*

- **Congrès MEZIS – No Free Lunch, Berlin** : MEZIS, association allemande homologue du GRAS qui fêtait son 10<sup>ème</sup> anniversaire, a organisé le premier congrès international des mouvements 'No Free Lunch' à Berlin les 14 et 15 septembre 2017. Le FORMINDEP vous en dit plus... : <http://formindep.fr/congres-mezis-no-free-lunch-berlin/>.
- **Médicament connecté, une réelle innovation ?** L'agence américaine du médicament (FDA) a récemment (13/11/2017) accepté le premier médicament intégrant une puce signalant l'ingestion

du médicament (« *tracking system* »). L'opinion des Dr François Montastruc et Alexis Revet : [http://www.bip31.fr/bip/BIP31.fr%202017,%2024,%20\(4\),%2059%20-%2078.pdf](http://www.bip31.fr/bip/BIP31.fr%202017,%2024,%20(4),%2059%20-%2078.pdf).

- **Vaccination contre la dengue : Sanofi a-t-il voulu brûler les étapes aux Philippines ?** Après le décès de plusieurs enfants, le laboratoire français a suspendu sa campagne de vaccination contre cette maladie tropicale. Voir notamment: <https://www.nytimes.com/2017/12/17/health/sanofi-dengue-vaccine-philippines.html> et <http://www.bbc.com/news/world-asia-42929255>.

\*\*\*\*\*

**La Lettre du GRAS** est une publication mensuelle du **Groupe de Recherche et d'Action pour la Santé** (GRAS asbl) - Editeur responsable : Zoé Pletschette, Place Van Meenen, 8 BP 7 1060 Saint Gilles

- N'hésitez pas à diffuser largement cette newsletter auprès de vos collègues.
- Pour nous faire des suggestions, nous rapporter vos expériences de publivigile ou rejoindre notre équipe, envoyez-nous un mail à l'adresse: [le.GRAS.asbl@gmail.com](mailto:le.GRAS.asbl@gmail.com).
- Pour recevoir gratuitement les prochaines **Lettres du GRAS**, il suffit d'envoyer un mail à [le.GRAS.asbl@gmail.com](mailto:le.GRAS.asbl@gmail.com).

### ***Vous voulez soutenir notre action ?***

Bonne idée! Vous pouvez prendre un abonnement de soutien à 20€. Ce montant est à verser sur le compte : IBAN : BE32 0682 0922 6502 , BIC : GKCCBEBB de l'asbl GRAS, rue de Courcelles, 154 à 6044 ROUX (Belgique) en mentionnant votre NOM + PRENOM ou INSTITUTION + Abonnement LLG + année. N'oubliez pas d'envoyer également par mail à [le.GRAS.asbl@gmail.com](mailto:le.GRAS.asbl@gmail.com) votre demande d'abonnement avec le nom ou l'institution abonnée et SURTOUT L'ADRESSE MAIL à laquelle **La Lettre du Gras** doit être envoyée.

### ***Vous voulez vous désabonner ?***

Envoyez un mail à [le.GRAS.asbl@gmail.com](mailto:le.GRAS.asbl@gmail.com).